

JP.S/ I.R/J.B/C.G/Y.D/2021

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2019 et n'a jamais été scolarisé à la Roque d'Anthéron. Dans le cadre de l'obligation d'instruction, votre enfant peut-être scolarisé dans une école maternelle dès la rentrée 2022/2023, je vous informe qu'il vous appartient de procéder à son inscription.

Pour ce faire, vous pouvez récupérer un dossier d'inscription en Mairie auprès de nos services via l'adresse mail suivante :

<u>accueil-enfance@ville-laroquedantheron.fr</u>, qui pourra vous faire parvenir, le dossier à compléter et à transmettre en Mairie, accompagné des pièces demandées, ci-dessous :

- 1/ Fiche de renseignements.
- 2/ Photocopie de votre carte d'identité
- 3/ Photocopies du livret de famille pages enfant et parents.
- 4/Photocopies des 4 pages « vaccinations » du carnet de santé ou attestation médicale faisant état des vaccinations obligatoires.
- 5/ Dans le cas où les parents sont séparés ou divorcés, fournir une photocopie de la décision de justice relative à la garde de l'enfant.
- 6/ Justificatif de domicile.

Recommandation : les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 25 Mars 2022, il est toutefois préférable d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

Une communication par mail ou courrier vous sera ensuite adressée pour vous indiquer quelle école accueillera votre enfant à la rentrée 2022.

Il vous appartiendra ensuite de prendre contact, avec la Directrice de l'école concernée, afin de la rencontrer.

Le service à la population se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

3 mi a 100m